

noir et la galène se trouvent, d'après M. Fournet, dans le rapport de 7 à 1, il est facile de voir qu'après le traitement du minerai par l'acide acétique, le plomb d'œuvre contiendrait jusqu'à 9 ou 10 onces de fin au quintal poids de marc. Ce procédé pourrait être réellement très-avantageux à suivre s'il était possible de séparer du minerai, par le triage, la plus grande partie du plomb carbonaté blanc et du plomb phosphaté qu'il contient; mais j'ignore si cela est praticable, et il est possible que la proportion du plomb carbonaté blanc soit tellement considérable, que les frais de dissolution par l'acide acétique fassent perdre tout le bénéfice que donnerait l'extraction de l'argent.

ORDONNANCES DU ROI, CONCERNANT LES MINES,

RENDUES PENDANT LA SUITE DU PREMIER
TRIMESTRE DE 1826.

ORDONNANCE du 11 janvier 1826, portant concession des mines de fer spathique de Saint-Pierre-de-Mézage et de Saint-Barthélemy-de-Sechilienne (Isère). Mines de fer de S.-Pierre-de-Mézage et de S.-Barthélemy-de-Sechilienne.

(Extrait.)

CHARLES, etc., etc., etc.;

ART. Ier. Il est fait concession à la Société anonyme dite des fonderies de Vizille, instituée par ordonnance royale le 16 septembre 1815, des mines de fer spathique existant sur le territoire des communes de Saint-Pierre-de-Mézage et de St.-Barthélemy-de-Sechilienne, département de l'Isère.

ART. II. Cette concession, renfermant une étendue superficielle de huit kilomètres carrés soixante-dix-huit hectomètres, est et demeure limitée conformément au plan joint à la présente ordonnance, comme il suit; savoir :

Au nord, par la rive gauche du torrent de la Romanche;

A l'est, par le ruisseau de Saint-Barthélemy, depuis son embouchure dans la Romanche jusqu'au village de Saint-Barthélemy;

Au sud, par une ligne droite, partant du clocher de Saint-Barthélemy, passant dans l'angle nord du Lac-Mort en aboutissant au pont du ruisseau de Lafrey, sur la route royale de Grenoble à Gap;

A l'ouest, par une ligne droite, partant du pont de Mézage, passant par le clocher de Saint-Pierre-de-Mézage, et aboutissant à ladite route royale, et de ce point jusqu'au pont du Torrent de la Romanche.

ART. III. La société anonyme des fonderies de Vizille se conformera aux clauses et conditions du cahier des charges souscrit par son fondé de pouvoirs, le 21 octobre 1825. Ce cahier de charges demeurera annexé à la présente ordonnance, qu'isera affichée et publiée aux frais de la société concessionnaire dans les communes sur lesquelles s'étend la concession.

Usine à fer
de Chémières.

ORDONNANCE du 11 janvier 1826, portant que le sieur Auvert est autorisé à établir, conformément aux plans joints à la présente ordonnance, sur le cours de la Chiers, au moulin de Chémières, commune du même nom (Moselle), un feu d'affinerie, avec un gros marteau.

Lavoirs à
bras de Glageon.

ORDONNANCE du 11 janvier 1826, portant autorisation à la dame Leroy, veuve du sieur Hufly, de conserver et maintenir en activité deux lavoirs à bras, pour le lavage du minerai de fer, existant sur le ruisseau dit le Rieux-d'en-Bas, commune de Glageon (Nord), et situés, l'un, près le chemin de Glageon à Fourmies, et l'autre, à cinq cents mètres environ en aval du premier.

USINES A FER

DE

LA FRANCE.

NOTE

ENVOYÉE PAR M. LE CONSEILLER D'ÉTAT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES, AVEC LE MÉMOIRE SUIVANT :

Le Conseiller d'État, Directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines, ayant reconnu la nécessité de rassembler, sur les mines et minières de fer et sur les usines à fer du Royaume, des documens exacts et précis, les a demandés, en Janvier 1825, à MM. les Ingénieurs des Mines. Il a adressé aussi à MM. les Inspecteurs divisionnaires un grand nombre de questions sur l'étendue et sur les progrès de la fabrication du fer et de la fonte. Tous se sont occupés de ce travail avec un soin particulier.

M. Héron de Villefosse a remis un Rapport complet sur l'État actuel des Usines à fer de la France, Tome XIII, 6^e livr.